

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 02 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
27 mai 2025

Mis en ligne :
05 juin 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 20
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires :

CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Monsieur Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 mai 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 5**Délibération n° 2025-049. VIE ASSOCIATIVE : Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Jeux et compagnie**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU la convention d'objectifs 2022-2025 entre la Ville et Jeux & Cie (Ludothèque),
VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » du 22 mai 2025 ;

CONSIDERANT que la convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et l'association Jeux & Cie est **caduque depuis le 11 mars 2025**,

CONSIDERANT qu'il convient de la renouveler et qu'il convient d'ajouter ou de modifier certains points de la convention :

A- Objet de la convention

1- Mise en œuvre du projet associatif

Ouverture régulière la ludothèque
Soirées jeux notamment avec la médiathèque
Participation à la Nuit du jeu

2- Mise à disposition de locaux

Un local situé à la halte-crèche Brindille est mis à disposition de l'association. Ce local accueille également les séances du Point rencontre assistantes maternelles.

B- Changements apportés à la convention

Ajout des points suivants :

- Les partenariats avec la médiathèque font l'objet de conventions dédiées
- L'association est informée que les locaux actuels sont susceptibles d'accueillir un RPE ou une extension de la crèche dans quelques années
- L'association est informée que le système de télésurveillance devrait être modifié au cours des 12 prochains mois (fin des codes, au profit d'un armement par badges)

Modification du point suivant :

- L'association s'engage à fournir en janvier les justificatifs demandés, et non plus au cours du 1^{er} semestre

Le nouveau projet de convention est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes du projet de convention annexé à la présente délibération,

D'AUTORISER M le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

